



## Entente Européenne d'Aviculture et de Cuniculture

EE

Europäischer Verband für Geflügel-, Tauben-, Vogel-, Kaninchen- und Caviazucht

European Association of Poultry, Pigeon, Cage Bird, Rabbit and Cavy Breeders

Association Européenne pour l'Élevage de Volailles, de Pigeons, d'Oiseaux, de Lapins et de Cobayes

### **Succès partiel dans la mise en œuvre du règlement UE 2020/688 Février 2023**

Le Conseil consultatif de l'EE pour la santé animale et le bien-être animal a obtenu un succès partiel dans la mise en œuvre du règlement UE 2020/688. Depuis le 8 février 2023, tout éleveur souhaitant exposer ses volailles, pigeons ou oiseaux à l'étranger n'est plus tenu de présenter un certificat sanitaire de son vétérinaire officiel. Nouveauté, une attestation unique peut également être créée pour un transport collectif. Cela évite à tout le monde beaucoup de problèmes et de coûts.

Le 2 février 2023, une réunion a eu lieu entre les membres de la Commission européenne compétente et les responsables du conseil consultatif. L'objectif principal était de garantir que les animaux étrangers soient vendus lors d'expositions et ne soient plus obligés de retourner dans leur pays d'origine. Les membres de la commission ont accueilli favorablement les arguments du conseil consultatif, mais souhaitent désormais en discuter en interne. On espère qu'une simplification pourra également être réalisée à cet égard.

Conseil consultatif pour la santé et le bien-être des animaux de l'EE  
Dr. méd. vétérinaire Erik Apperlo, président